

WATINCO srl

14 rue des moulins 5340 GESVES
tel +32 (0)475 53 09 43 email : assurances@watinco.be
BE 0842 126 977

tous les renseignements sur les formules et les tarifs, sur demande ou sur www.watinco.be

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ASSURANCE RC COLLECTIVE DE CHEVAUX CIRCLES EQUINE

à remplir **DE MANIERE LISIBLE ET COMPLETE** par le preneur d'assurance

1- PRENEUR D'ASSURANCE

Nom du preneur N° entreprise			
Adresse + CP + localité			
Telephone		Fax	
Adresse E-mail			

2- CHEVAUX ASSURES

Nom du cheval	N° puce electronique	Formule ABCDE

3- CONDITIONS DE L'ASSURANCE

Date d'entrée en vigueur des garanties Dans le futur : précisez la date à laquelle le contrat doit entrer en vigueur	
---	--

4- INFORMATIONS IMPORTANTES

formule	Dommages corporels	Dommages matériels	Dommages aux objets empruntés	Dommages corporels aux autres chevaux	Protection juridique
A	€ 5.000.000	€ 2.500.000	€ 25.000	€ 25.000	€ 50.000
B	5.000.000	2.500.000	25.000	50.000	50.000
C	5.000.000	2.500.000	25.000	100.000	50.000
D	5.000.000	2.500.000	25.000	250.000	50.000
E	5.000.000	2.500.000	25.000	500.000	50.000
Franchises >	0€	250€	10% min 250€ max 1000€	Frais vétérinaires : 10% min 250€ max 1000€ Décès : 10% min 1000€	0€

- Exclus : dommages lors d'une compétition de groupe (polo, horse-ball, courses de galop ou de trot, courses de haies, steeple-chase)
- Conditions et tarif en vigueur au 10 août 2022

5- CONCLUSIONS

Je dispose de toutes les informations nécessaires pour prendre la décision de souscrire.

Ce formulaire n'est pas une demande de devis mais un engagement à souscrire à l'assurance. Si à la réception du contrat celui-ci ne devait vous convenir, vous pourrez y renoncer en nous en avertissant par écrit dans les 10 jours, sans frais ni engagement.

J'aimerais avoir plus d'informations concernant :

J'accepte que les réponses à toutes les questions qui précèdent soient sauvegardées dans le fichier clients de Watinco. Aucune de ces données ne sera transmise à des tiers à l'exception des assureurs concernés.

J'atteste avoir connaissance que toute omission ou inexactitude intentionnelle est sanctionnée par la nullité du contrat, avec effet rétroactif (CF.ar 59 de la loi).

Date et signature :

Commentaires ou remarque :